



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

successions

Question écrite n° 42845

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décalage qui ne fait que s'aggraver entre notre droit des successions et les besoins de nos concitoyens. En effet, les notaires rencontrent de plus en plus de difficultés pour expliquer à leur clientèle les règles en vigueur, et ils ressentent l'urgence d'une réforme d'ensemble afin d'adapter notre droit aux besoins du public. Il lui demande si elle entend, et selon quel calendrier, mettre à l'étude la réforme du droit des successions et l'inscrire à l'ordre du jour du parlement.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage son souci de voir adapter le droit successoral à l'évolution de la structure familiale et rappelle que cette question constitue l'un des axes d'action de son plan de réforme pour la justice. En raison de l'urgence qui caractérise ces deux aspects du droit successoral, seront examinées en priorité les questions des droits successoraux des enfants adultérins et du conjoint survivant tant en ce qui concerne la place de ce dernier dans l'ordre successoral qu'en ce qui concerne l'étendue de ses droits. Les grandes lignes de la réforme sur ces points, qui auront des répercussions importantes dans notre droit successoral, ont été arrêtées lors de la conférence de la famille qui s'est tenue le 15 juin dernier et les textes seront élaborés en vue d'une présentation au Parlement en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42845

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1416

Réponse publiée le : 11 décembre 2000, page 7032